

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

27 janvier 2025

Date d'affichage :

28 janvier 2025

Objet

Désignation des
représentants de la
commune (délégués
titulaires et suppléants) au
Comité Syndical du
SIVOM Saint-Gaudens
Montréjeau Aspet

De la commune BARBAZAN

Séance du 05 février 2025 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine
Ms BALLARIN Jacques, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES
André.
Absent : DELORT Thierry donne procuration à MAURETTE Bernard.
Absent : VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2024-27 autorisant l'adhésion des communes d'Ardèche, Barbazan, Ciadoux, Escanecrabe, Huos et Payssous au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac pour la compétence "Portage de repas à domicile"

Vu les articles L.5211-6, L.5211-7 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à désigner, en son sein, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Syndical du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret,

- Madame STRADERE Michèle, Hameau de Burs 31510 Barbazan

- Monsieur SALES André, Hameau de Burs 31510 Barbazan

sont élus délégués titulaires

Et

- Monsieur MADET Michel, Grand rue Saint-Michel 31510 Barbazan

- Madame WINTERSTEIN Martine, Route de la Hountarrède 31510 Barbazan

sont élus délégués suppléants

pour représenter la commune de Barbazan au Comité Syndical du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.

Vote à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 06 février 2025

Le Maire

